

Les familles en parlent...

Hélène et Antony
de Saint-Nazaire ont 3 enfants
de 7 à 12 ans. Ils accueillent
Ibrahim, 15 ans, Guinéen.

Hélène : « Quand j'ai lu dans la presse que le Département proposait à des familles d'accueillir des mineurs isolés étrangers, j'en ai parlé à mon mari. Et on s'est dit "Ça se tente". Trois ou quatre enfants, ce n'est pas plus compliqué à gérer, surtout qu'Ibrahim a 15 ans, il est donc très autonome. Et puis nous avons l'espace de faire une chambre supplémentaire. »

Antony : « Contribuer à offrir un avenir à Ibrahim en France est une motivation importante. Je ne me serais pas lancé dans cette démarche s'il ne pouvait pas s'intégrer durablement dans notre pays. »

Grégoire et Nathalie
de Pornic ont 4 enfants
de 20 à 29 ans, partis de la maison.
Ils accueillent Sékou,
16 ans, Ivoirien.

Grégoire : « Cela nous permet de nous confronter à une autre culture. Sékou est très positif, très autonome. Quelles que soient les raisons qui les ont poussés à venir en France, ces jeunes sont désormais ici donc il faut s'en occuper. En les aidant, on investit dans l'avenir. »

Nathalie : « Sékou est mieux avec nous qu'isolé à l'hôtel, à ne rien faire dès que les cours sont terminés. Nous pouvons lui apporter un cadre, l'aider à s'épanouir, à s'intégrer et à trouver sa place dans la société française. »

**Vous êtes intéressés par l'accueil
solidaire, laissez-nous vos coordonnées
sur loire-atlantique.fr/solidarite-mineurs**

Pour obtenir plus d'informations, contactez
les professionnels de la cellule mineurs isolés étrangers
du Département au 02 51 17 20 02.
Courriel : solidaritemineurs@loire-atlantique.fr



Département de Loire-Atlantique
Direction Enfance Familles
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception : Opixide
Impression : Département de Loire-Atlantique
Crédits photos : © iStock/franckreporter
Mai 2016



**Loire
Atlantique**

L'accueil **solidaire**
des **mineurs**
isolés étrangers

Dans le cadre d'un dispositif expérimental, le Département de Loire-Atlantique recherche des personnes volontaires pour accueillir et accompagner des mineurs isolés étrangers.

Qu'est-ce que l'accueil solidaire ?

- L'accueil solidaire de mineurs isolés étrangers par des particuliers s'appuie sur la solidarité citoyenne. Il consiste à accueillir, au sein d'une famille volontaire, un jeune, à temps plein ou à temps partiel (week-end et vacances) dans un cadre serein, convivial et sécurisant.
- Le jeune reste sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental. La famille ainsi que le mineur bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien permanent par les services de la protection de l'enfance du Département.
- L'accueil au sein de la famille fait l'objet d'une indemnisation par le Département. Les modalités sont précisées dans une convention signée entre le Département et la famille volontaire.

L'accueil des mineurs isolés étrangers : une mission réglementaire confiée au Département

Au titre de sa mission de protection de l'enfance, le Département de Loire-Atlantique assure la protection des mineurs non accompagnés accueillis sur son territoire. En effet, mineurs et privés de toute autorité parentale, ils sont considérés par la loi comme étant en danger.

L'accueil solidaire : un dispositif encouragé par l'État

La possibilité de confier l'accueil des jeunes étrangers à des familles volontaires est préconisée par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et par le Défenseur des droits.

À qui s'adresse l'accueil solidaire ?

- L'accueil solidaire concerne des adolescents âgés de 15 à 16 ans :
 - reconnus par la Justice comme mineurs non accompagnés ;
 - pour qui la tutelle d'État a été prononcée au profit du Département ;
 - ayant mené un parcours migratoire vers la France et la Loire-Atlantique.
- Seuls des jeunes volontaires intègrent ce dispositif.

L'accueil solidaire : un dispositif innovant

- Complémentaire aux autres formes d'accompagnement, l'accueil solidaire permet de proposer un nouveau mode d'accueil adapté aux besoins spécifiques de ces jeunes.
- C'est un engagement citoyen qui permet d'apporter un cadre sécurisant au jeune dans un contexte familial et non institutionnel.
- L'accueil solidaire contribue à l'intégration sociale de ces jeunes sur notre territoire par la compréhension et la transmission de valeurs qui leur permettront de devenir des citoyens à part entière.

Quelles étapes avant la mise en place de l'accueil ?

FAMILLES



1. Réunion d'information et dépôt d'un questionnaire de candidature

2. Rencontre avec deux travailleurs sociaux du Département. Au cours de ce rendez-vous, sont évaluées :

- les motivations ;
- les conditions matérielles de l'accueil ;
- les capacités éducatives et citoyennes ;
- l'implantation géographique.

→ le projet d'accueil est précisé

JEUNES



1. Travail de repérage de jeunes volontaires par les équipes éducatives du Département et de l'association Saint-Benoît-Labre

2. Réunion d'information avec les jeunes identifiés et intéressés par le dispositif

3. Rencontre individuelle avec le jeune pour préciser ses motivations et affiner son projet de vie.

